



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
1^{er} juillet 2013
Français
Original: anglais

Groupe de travail sur la traite des personnes

Vienne, 6-8 novembre 2013

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Questions d'organisation:
 - a) Ouverture de la réunion;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Analyse des concepts de base du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le concept de consentement.
3. Mesures de réduction de la demande, notamment la promotion des partenariats public-privé et l'identification des facteurs à l'origine de la traite des personnes.
4. Formes d'exploitation qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le Protocole relatif à la traite des personnes, mais qui sont apparues dans des pratiques ou des contextes nationaux, régionaux ou internationaux.
5. Suivi des recommandations adoptées par le Groupe de travail à ses précédentes réunions.
6. Autres questions.
7. Adoption du rapport.

Annotations

1. **Questions d'organisation**
 - a) **Ouverture de la réunion**

La réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes s'ouvrira le mercredi 6 novembre 2013 à 10 heures.



b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Dans sa résolution 6/1, intitulée "Assurer la bonne application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant", la Conférence des Parties à ladite Convention a décidé que le Groupe de travail sur la traite des personnes devrait continuer à s'acquitter de ses mandats et que ses futurs domaines de travail devraient tenir compte, selon qu'il convient, des recommandations figurant dans son rapport¹.

À sa réunion du 7 juin 2013, le bureau élargi de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée est convenu de l'ordre du jour provisoire de la réunion du Groupe de travail qui se tiendra à Vienne du 6 au 8 novembre 2013.

Le projet d'organisation des travaux figure à l'annexe du présent document. Les ressources à la disposition du Groupe de travail permettront la tenue de deux séances plénières par jour, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

2. Analyse des concepts de base du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le concept de consentement

À sa réunion tenue à Vienne du 10 au 12 octobre 2011, le Groupe de travail sur la traite des personnes a recommandé à la Conférence qu'un certain nombre de thèmes soient examinés aux futures réunions du Groupe de travail, y compris des concepts de base du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, tels que le consentement, l'abus d'autorité et la tromperie, en faisant également référence aux instruments internationaux connexes.

Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi d'un document d'information présentant une analyse des concepts de base du Protocole relatif à la traite des personnes, en particulier le concept de consentement.

Documentation

Document d'information établi par le Secrétariat présentant une analyse des concepts de base du Protocole relatif à la traite des personnes, en particulier le concept de consentement (CTOC/COP/WG.4/2013/2)

3. Mesures de réduction de la demande, notamment la promotion des partenariats public-privé et l'identification des facteurs à l'origine de la traite des personnes

Les mesures de réduction de la demande, notamment la promotion des partenariats public-privé et l'identification des facteurs à l'origine de la traite des personnes, constituent l'un des thèmes dont le Groupe de travail a recommandé à la Conférence qu'elle le lui confie pour examen à ses réunions futures.

¹ CTOC/COP/WG.4/2011/8, par. 46 à 51.

Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi d'un document d'information présentant les bonnes pratiques et outils pour décourager la demande à l'origine de la traite des personnes.

Documentation

Document d'information établi par le Secrétariat sur les bonnes pratiques et outils pour décourager la demande à l'origine de la traite des personnes, notamment par la promotion des partenariats public-privé (CTOC/COP/WG.4/2013/3)

4. Formes d'exploitation qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le Protocole relatif à la traite des personnes, mais qui sont apparues dans des pratiques ou des contextes nationaux, régionaux ou internationaux

Les formes d'exploitation qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le Protocole relatif à la traite des personnes, mais qui sont apparues dans des pratiques ou des contextes nationaux, régionaux ou internationaux, constituent l'un des thèmes dont le Groupe de travail a recommandé à la Conférence qu'elle le lui confie pour examen à ses réunions futures.

Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi d'un document d'information présentant un aperçu des formes d'exploitation qui ne figurent pas dans la liste non exhaustive du Protocole, mais qui ont été constatées à l'échelle nationale, régionale ou internationale.

Documentation

Document d'information établi par le Secrétariat sur les formes d'exploitation qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le Protocole relatif à la traite des personnes, mais qui sont apparues dans des pratiques ou des contextes nationaux, régionaux ou internationaux (CTOC/COP/WG.4/2013/4)

5. Suivi des recommandations adoptées par le Groupe de travail à ses précédentes réunions

Dans sa décision 4/4, la Conférence a décidé que le Groupe de travail devrait faciliter l'application du Protocole relatif à la traite des personnes par l'échange d'expériences et de pratiques entre experts et praticiens de ce domaine, y compris en contribuant à recenser les faiblesses, les lacunes et les difficultés. À ce propos, le Groupe de travail a fait des recommandations (contenues dans les documents CTOC/COP/WG.4/2010/6 et CTOC/COP/WG.4/2012/3) à la Conférence sur les moyens qui permettraient aux États parties de mieux appliquer les dispositions du Protocole relatif à la traite des personnes.

Au titre de ce point, le Groupe de travail se penchera sur la mise en œuvre de ces recommandations à ce jour.

À sa réunion du 7 juin 2013, le bureau élargi de la Conférence est convenu que ce point de l'ordre du jour pourrait également donner lieu à des débats sur plusieurs questions, notamment la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes.

Documentation

Rapport sur la réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes tenue à Vienne les 14 et 15 avril 2009 (CTOC/COP/WG.4/2009/2)

Rapport sur la réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes tenue à Vienne les 27 et 29 janvier 2010 (CTOC/COP/WG.4/2010/6)

Rapport de la réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes tenue à Vienne le 19 octobre 2010 (CTOC/COP/WG.4/2010/7)

Rapport sur la réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes tenue à Vienne du 10 au 12 octobre 2011 (CTOC/COP/WG.4/2011/8)

7. Adoption du rapport

Le Groupe de travail adoptera un rapport sur sa réunion, dont le projet sera rédigé par le Secrétariat.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
Mercredi 6 novembre		
10 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la réunion
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Analyse des concepts de base du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le concept de consentement
15 heures-18 heures	2	Analyse des concepts de base (<i>suite</i>)
Jeudi 7 novembre		
10 heures-13 heures	3	Mesures de réduction de la demande, notamment la promotion des partenariats public-privé et l'identification des facteurs à l'origine de la traite des personnes
15 heures-18 heures	3	Mesures de réduction de la demande (<i>suite</i>)
	4	Formes d'exploitation qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le Protocole relatif à la traite des personnes, mais qui sont apparues dans des pratiques ou des contextes nationaux, régionaux ou internationaux
Vendredi 8 novembre		
10 heures-13 heures	4	Formes d'exploitation qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans le Protocole relatif à la traite des personnes (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	5	Suivi des recommandations adoptées par le Groupe de travail à ses précédentes réunions
	6	Autres questions
	7	Adoption du rapport